

# DÉCLASSEMENT DES INB N<sup>os</sup> 36 ET 79

---

## INSTITUTION DE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Fabrice DUFOUR  
*ASN – Division de Lyon*

# SOMMAIRE

- 1. Procédure de déclassement et institution de servitudes d'une INB**
- 2. Point de vue de l'ASN sur le dossier transmis par le CEA**

# DÉCLASSEMENT « SIMPLE » D'UNE INB:

**R.593-73 CE**

**Exploitant**



Dossier de déclasserment



Procédure de déclasserment

Instruction ASN:



Avis des communes  
Avis de la CLI  
Avis de la préfecture

1<sup>er</sup> passage collègue

Consultation public (~1 mois)

2<sup>ième</sup> passage collègue

**Décision ⇒ homologation**

Autorisation de déclasserment d'une INB

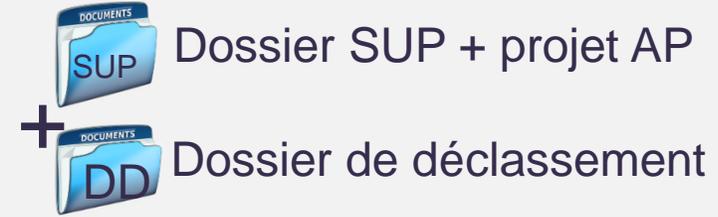
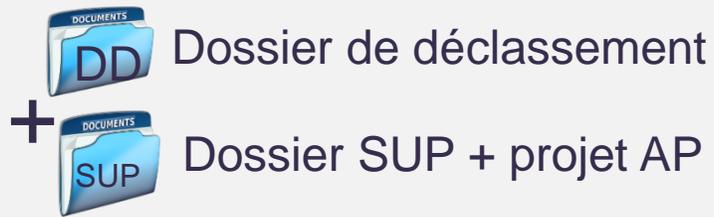
# DÉCLASSEMENT D'UNE INB AVEC SERVITUDES : 2 PROCÉDURES

§IV R.593-73 CE

R.593-81 à 83 CE

R.593-73 CE

Exploitant

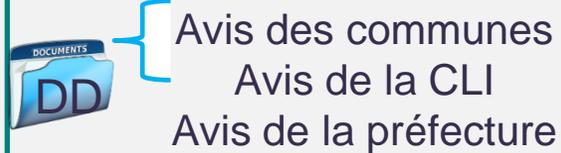


Procédure de déclasséement

Procédure de SUP

Autorisation de déclasséement d'une INB

Instruction ASN:



Instruction préfecture:



1<sup>er</sup> passage collègue  
Consultation public

Commissaire enquêteur:  
enquête publique (rapport)

2<sup>ème</sup> passage collègue  
**Décision**  
**homologation**

DREAL:  
Passage CODERST  
Avis ASN  
**AP de SUP**

# Les servitude d'utilité publique

## Art. R. 593-82.

Les SUP sont instituées selon la procédure prévue par les dispositions des articles

R. 515-31-1 à R. 515-31-7 ou R. 515-91 à R. 515-97 du CE.

Pour leur application aux SUP régies par la présente section, les références à l'exploitant sont substituées aux références, contenues dans ces articles, au demandeur de l'autorisation.

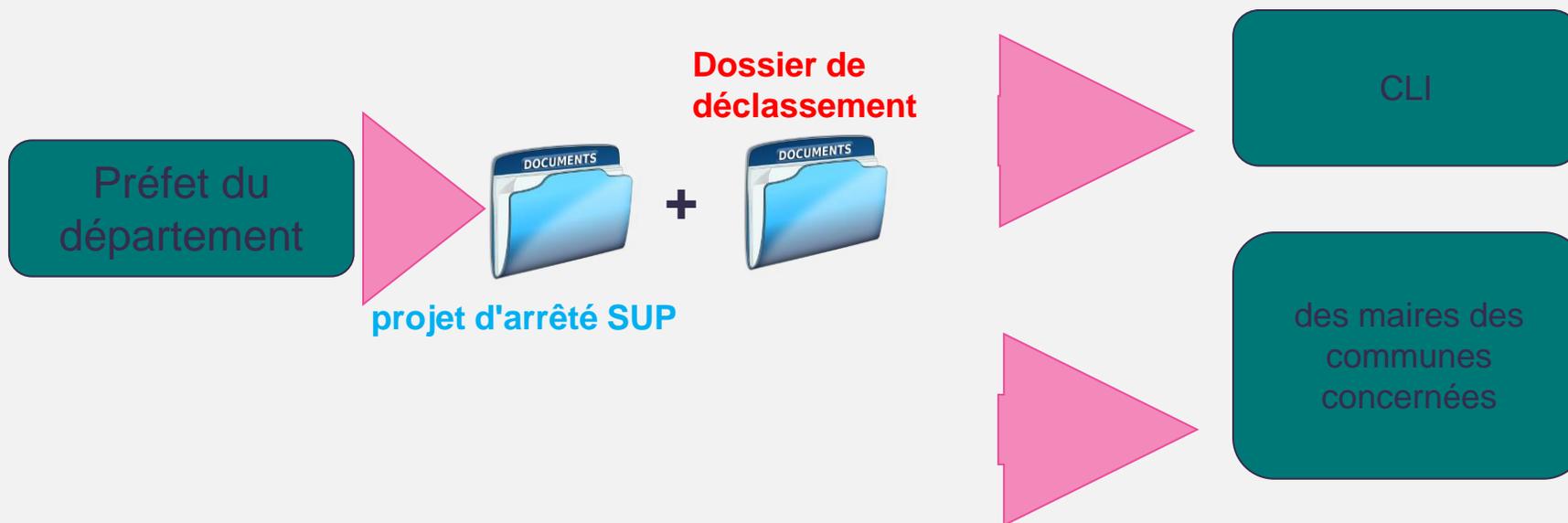
Outre les personnes mentionnées aux articles R. 515-31-1 et R. 515-91, **l'ASN peut demander l'institution de telles servitudes.**

Outre les personnes mentionnées à l'article R. 515-31-4 et au quatrième alinéa du III de l'article R. 515-93,

**la commission locale d'information est consultée dans les mêmes conditions.**

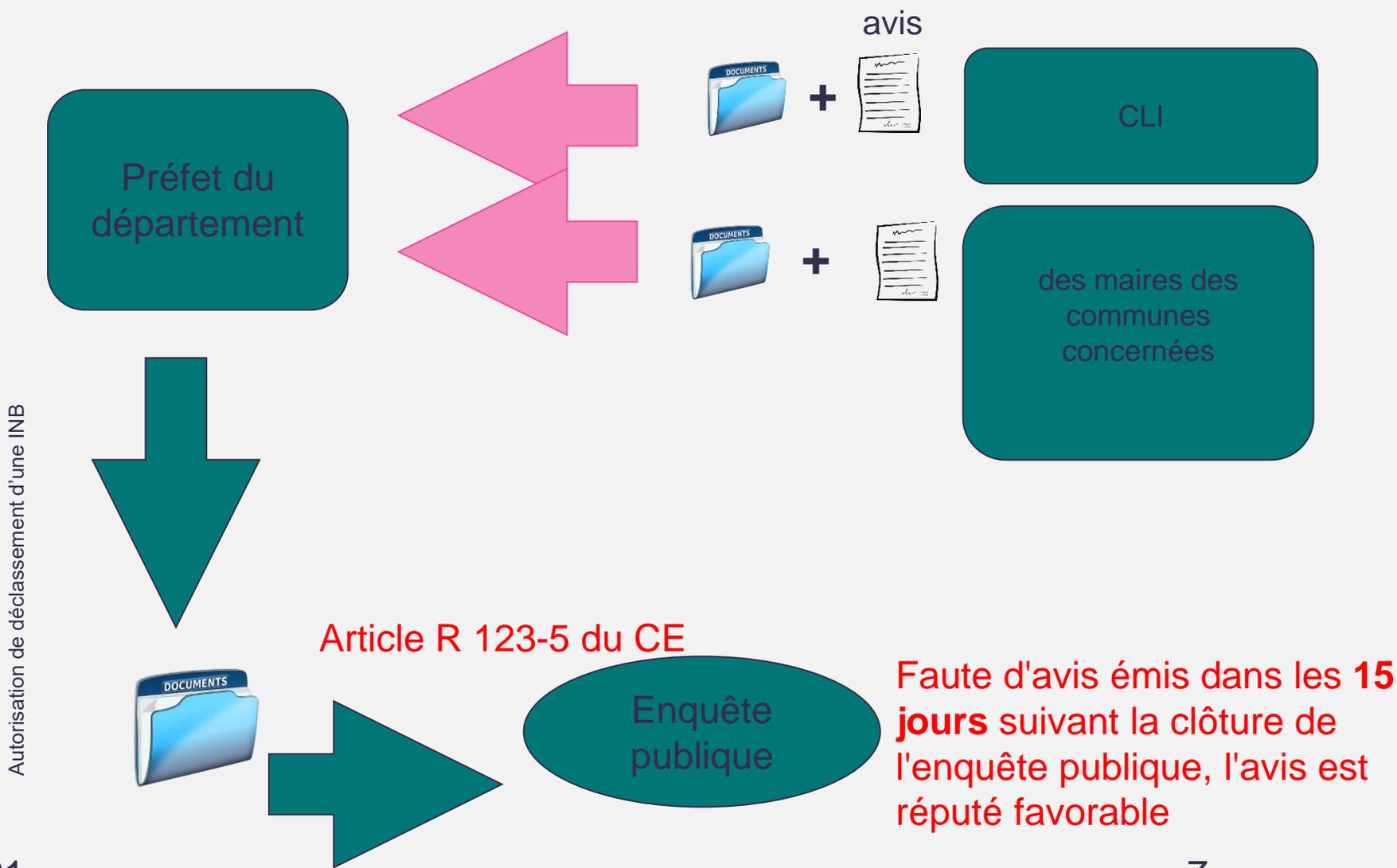
- Les servitude d'utilité publique

Autorisation de déclassement d'une INB



Faute d'avis émis dans le délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable.

- Les servitude d'utilité publique



## EXEMPLES DE PRESCRIPTIONS RELATIVES AU PROJET DE L'AP DE SERVITUDES

### Prescriptions relatives à l'usage des sols:

- limité à des usages industriels,
- interdiction d'utiliser certaines parcelles pour une activité recevant du public
- analyse en préalable à tous travaux (excavation de terres)
- gestion de ces terres dans les filières agréées

### Prescriptions relatives à l'usage des eaux souterraines:

- tout nouvel usage de prélèvement des eaux souterraines est interdit
- les eaux souterraines prélevées au droit de ces parcelles exclusivement réservées à un usage industriel

### Surveillance des eaux souterraines par des piézomètres

## 2. POINT DE VUE DE L'ASN SUR LE DOSSIER TRANSMIS PAR LE CEA

Sur la base de ses inspections et de l'analyse de la demande du CEA, l'ASN considère que :

- les opérations de démantèlement et d'assainissement des INB n<sup>os</sup> 36 et 79 ont été menées à leur terme dans le respect des dispositions applicables
- l'impact radiologique résiduel du site pour les différents scénarios d'usage considérés est faible et bien inférieur à la limite de dose pour le public (code de la santé publique)
- en présence d'une contamination chimique résiduelle du sol, l'institution de servitudes d'utilité publique permettra :
  - de garantir que l'usage futur du sol et des eaux souterraines restera compatible avec l'état du site
  - d'encadrer le maintien des modalités de surveillance des eaux souterraines

